

## SÉANCE DU LUNDI 8 JUILLET 2019

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 8 juillet 2019 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Luc Bélisle, Michel Chouinard, Jean-Pierre Allard et Steve Bouchard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2019-07-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
- 3) Adoption du registre des paiements fournisseurs et des salaires au 30 juin 2019
- 4) Schéma de couverture de risque
- 5) Bande riveraine – Soumission Audrey Labonté
- 6) MTQ – Subvention PPA-CE (10 000\$)
- 7) TECQ 2019-2023
- 8) Demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale dans le cadre du projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle
- 9) Demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle
- 10) Appui à la MRC d'Antoine-Labelle relativement au financement des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Programme Réno-Région
- 11) Correspondance et informations
- 12) Varia
- 13) Période de questions
- 14) Levée de la séance

Adoptée

2019-07-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juin 2019 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2019-07-03

#### **3. ADOPTION DU REGISTRE DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 30 JUIN 2019**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 30 juin 2019 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1900230 à C1900275 et les paiements directs L1900030 à L1900034 totalisant 82 488.55\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2019;
- le registre des salaires, portant les numéros D190016 à D190022 (élus), totalisant 4 714.16\$ et les numéros D1900111 à D1900115, D1900123 à D1900140 (employés) totalisant 13 064.19\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1900032 à P1900034 (employés) totalisant 416.22\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2019.

Adoptée

2019-07-04

**4. SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 27 mai 2014, la résolution MRC-CC-11355-05-14, dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

**ATTENDU QUE** le 26 mars 2019, la MRC d'Antoine-Labelle a présenté pour recommandation en séance de travail à l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle de même que les plans de mises en œuvre;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Antoine-Labelle a soumis, en vertu de l'article 14 de la *Loi sur la sécurité incendie*, à toutes les municipalités présentes sur son territoire, un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

**ATTENDU QUE** que la MRCAL a présenté le 18 avril 2019 lors d'un comité technique en sécurité incendie ou avait été invité l'ensemble des directions incendies, des directions générales de même que l'ensemble des maires et mairesses le projet de schéma révisé de même que les plans de mise en œuvre pour discussions et commentaires;

**ATTENDU QUE** la MRC a adopté son projet de schéma révisé le 23 avril 2019 (MRC-CM-13272-04-19);

**ATTENDU** la consultation publique tenue le 22 mai 2019 ainsi que le rapport de consultation publique déposé lors du conseil de la MRC du 28 mai 2019 (MRC-CC-13305-05-19);

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC d'Antoine-Labelle sur ces propositions dont notamment les propositions présentées dans les plans de mise en œuvre;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 16 de la Loi précitée, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation audit plan de mise en œuvre.

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité que :

- La municipalité de Lac-Saguay donne son avis favorable à la MRC d'Antoine-Labelle sur les objectifs de protection optimale que cette dernière propose;
- La municipalité de Lac-Saguay adopte également le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

Adoptée

2019-07-05

**5. BANDE RIVERAINE – OFFRE DE SERVICE 2019**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder le contrat de service, relativement à la bande riveraine, à Audrey Labonté, ing. f. pour l'année 2019, et ce pour un montant de 5 012.91\$ (taxes incluses).

Adoptée

2019-07-06

**6. SUBVENTION PPA-CE (MTQ) – 10 000\$**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2019-07-07

**7. TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité que :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 79060-2019-23-01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 79060-2019-23-01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts admissibles.

Adoptée

2019-07-08

**8. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS D'ARPENTAGE À DES FINS DE RELEVÉ POUR CONCEPTION ET CONSTITUTION DE PLANS ET DEVIS AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**ATTENDU** la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13351-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance du guide du programme d'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE l'entente initiale ne prévoyait pas de travaux et service en arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis étant donné le coût d'acquisition de l'équipement nécessaire;

ATTENDU QUE la main-d'œuvre pour effectuer les relevés de construction est de moins en moins accessible sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE selon la demande, il y a lieu d'acquérir des équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis afin de répondre aux demandes des municipalités et ville`;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay désire participer au projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Chouinard et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à participer au projet d'acquisition d'équipements d'arpentage à des fins de relevé pour conception et constitution de plans et devis au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

Adoptée

2019-07-09

**9. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DU PROJET D'AJOUT D'EXPERTISE EN INGÉNIERIE DES COURS D'EAU AU SEIN DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle (MRC-CC-13350-06-19) quant à la demande au programme d'aide financière pour soutenir la coopération municipale dans le cadre du projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE suivant les besoins prioritaires des municipalités et les ressources financières disponibles, le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle a dû orienter et développer son expertise basée sur la voirie locale;

ATTENDU les besoins et demandes en matière d'ingénierie des cours d'eau;

ATTENDU QUE les services professionnels en matière d'ingénierie des cours d'eau ne sont pas disponibles dans la MRC d'Antoine-Labelle et qu'il y aurait lieu de développer cette expertise;

ATTENDU QUE l'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pourrait soutenir et aider la MRC et les municipalités et ville dans cette mise en place de ce nouveau service et le développement de l'expertise nécessaire;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Saguay désire participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Bélisle, appuyé par le conseiller Michel Chouinard et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-Saguay s'engage à participer au projet d'ajout d'expertise en ingénierie des cours d'eau au sein de la MRC d'Antoine-Labelle et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle organisme responsable du projet.

Adoptée

2019-07-10

**10. APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE RELATIVEMENT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – PROGRAMME RÉNO-RÉGION**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Antoine-Labelle est responsable de la mise en œuvre sur son territoire du programme Réno-Région de la Société d'habitation du Québec;

**CONDISÉRANT QUE** ce programme fournit une aide aux ménages à revenus faibles ou modestes dont la résidence présente des défauts majeurs devant être réparés;

**CONSIDÉRANT** la résolution MRC-CA-14998-06-19 de la MRC d'Antoine-Labelle;

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la MRC d'Antoine-Labelle quant à la dénonciation des coupures budgétaires intervenues dans le programme et à la réclamation du rétablissement du budget dans ce programme au niveau auquel il était lors des programmations 2017-2018 et 2018-2019.

Adoptée

**11. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS**

**12. VARIA**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-07-11

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h15

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2019-07-03.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse